

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2026

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2026-015

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents 34
Représenté 1
Absent 0

Le 28 mars 2026 à 10h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Odile LABORIE, le membre la plus âgée du conseil municipal, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 24 mars 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI.

Membre représenté :

Ibrahima TRAORE par Jean-François DELAGE

Secrétaire de séance : Adam BOUHELLA

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Détermination du nombre des adjoints

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

L'article L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans chaque commune, le Maire et un ou plusieurs adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Je vous propose en conséquence de fixer le nombre d'adjoints au maire à 10.

La loi du 27 février 2002 portant sur la démocratie de proximité reprise par l'article L 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation dans les communes de plus de 80 000 habitants de créer des conseils de quartier. Le même article prévoit que cette faculté peut être appliquée pour les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants.

Cette loi institue la possibilité de créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers sans toutefois que le nombre de ceux-ci puissent excéder 10% de l'effectif légal du conseil municipal.

C'est pourquoi, je vous propose de créer 3 postes d'adjoints supplémentaires chargés principalement des conseils de quartier.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.2122-1 et L. 2122-2, L2122-2-1, L.2122-18-1 et L 2143-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, M. TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR) et 3 abstentions (Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

DÉCIDE

Article 1

De fixer le nombre des adjoints au maire de la commune du Kremlin-Bicêtre à 10.

Article 2

De créer 3 postes d'adjoints au maire chargés principalement des conseils de quartier.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance
Adam BOUHELLA

Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20260402-2026-015-DE
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026